

Le dix mai deux mil vingt-deux à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia.
Mrs ARNOULD Maxence, CORROYER Guillaume et MARTINEZ Louis-José.

Absent excusé : Mr GUILLE Bertrand

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND Maëlle.

Intervention de Mme HUYGHUES DESPOINTES pour inviter le conseil municipal à la réunion d'information sur le projet éolien Villiers au Bouin - Saint Germain d'Arcé - La Chapelle aux Choux organisée par l'association DNPPL le mercredi 11 mai à 18h30 à l'Espace Socioculturel.

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 mars 2022.

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 avril 2022.

• Dénomination des voies publiques

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

- De Valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'Adopter les dénominations suivantes (liste en annexe)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénomination suivantes (liste en annexe)

Une pancarte va être installée aux entrées de bourg pour informer que la campagne a des odeurs, des bruits, des animaux, des agriculteurs ...

• **Feu d'artifice**

Pour le Festiloir du 30 juillet, il avait été évoqué de tirer un feu d'artifice.

Devis de Pyro Concept = 2 270 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de Pyro Concept pour le feu d'artifice du 30 juillet 2022 pour un montant de 2 270 € TTC.

• **Organisation Festiloir**

Fin d'après-midi / début de soirée : Marché du terroir

- Exposants :
 - Fromages = Le ferme du Fresne ou le Pis qui chante
 - Légumes = Les jardins de Bercé (ok)
 - Fruits = Eric MARTINEAU
 - Miel = Alexandre CAILLET (ok)
 - Confitures = La ferme des Bleuets
 - Vins : voir avec Mr CROISARD
- Restauration : Food Tuck
 - La Bonne Tablée (ok)
 - Crêpes - Galettes
 - Pizzas : Marie-Claire s'en occupe
- Buvette : voir avec Bruno ROUY
- Spectacle
- Vin d'honneur (sangria - jus de fruits - gâteaux)
- Feu d'artifice
- Des administrés jouant de la musique se sont proposés d'animer l'après-midi.

Réunion avec les associations le 23 mai à 20h30 pour qu'elles participent = buvette

• Permanence élections Législatives 12 et 19 juin

- Dimanche 12 juin

8h00 - 13h00	Maxence ARNOULD	Cécilia PAPIN	Joël PORTEBOEUF
13h00 - 18h00	Maëlle MARCHAND	Antony ROUSSEAU	Florence BLOT

- Dimanche 19 juin

8h00 - 13h00	Pauline RENVAZÉ	Eric LOYAU	Guillaume CORROYER
13h00 - 18h00	Florence BLOT	Louis-José MARTINEZ	Marie-Claire LEPLET

Composition des bureaux :

	12 juin	19 juin
Président	Antony ROUSSEAU	Eric LOYAU
Assesseur	Joël PORTEBOEUF	Guillaume CORROYER
Assesseur	Florence BLOT	Marie-Claire LEPLET
Secrétaire	Pauline RENVAZÉ	Pauline RENVAZÉ

Le bureau doit être présent le matin des 7h45 et à la fermeture du bureau de vote.

Il doit y avoir en permanence au bureau de vote :

- Le Président ou à défaut son suppléant ou à défaut le plus âgé des assesseurs
- Au moins 1 assesseur

Pour le dépouillement, le bureau doit être présent ainsi que au moins 2 scrutateurs.

• Point sur les différentes commissions communales

- CCAS + Banque alimentaire (Maëlle) = RAS
- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) : Pour la route de la Cailletière, Mr POTTIER de l'ATESART pense qu'il faut tout refaire en bétonnant à la chaux comme pour la route de la Porerie, estimation : 40 000 €
- Culturelle - Sport- Fêtes et Cérémonies (Maxence)
- Embellissement de la commune- Environnement (Cécilia) : RAS
- Communication (Marie-Claire) : Reçu la société ciitelecom pour présenter une application et une solution d'alerte pour les administrés => coût trop élevé pour la commune.
- Cimetière (Marie-Claire)
- Commission Finance : Réunion mercredi 25/05 à 20h30 => Travaux de la Cailletière, prêt banque ?

• Point sur les différentes commissions extérieures

- Syndicat d'eau de Chenu
- Sivos de la Fare => point sur la situation de l'école
- Natura 2000
- Commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM

- **Divers**

- Tournoi de pétanque de la JSA du 21 mai annulé.
- Fête de la Paix : Proposition de Gilles ROCHETTE de Chenu pour la réorganiser aux alentours du 21/09
- Foin parcours de santé ?
Le Conseil Municipal décide que ce soit Mr LOYAU Eric qui fasse le foin sur la parcelle du parcours de santé.
- Comité des Fêtes : faire une annonce pour trouver des membres
- Prochaine réunion : Mardi 7/06 à 20h.